



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-113952>

Département(s) de publication : **61**

Annonce n° **24-113952**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Conseil départemental de l'Orne

**Correspondant :** M. De Balorre Christophe, Président

**Adresse :** Hôtel du Département, Pôle infrastructures territoriales, Direction des bâtiments départementaux, 27 boulevard de Strasbourg, CS 30528, 61017 Alençon Cedex

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0233816000

**Courriel :** Bati.gestion@orne.fr

**Adresse internet :** <https://orne.achatpublic.com>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Vérification et entretien périodique des portes sectionnelles automatiques, semi-automatiques et manuelles dans divers sites du Conseil départemental de l'Orne.

**Lieu d'exécution :** Département de l'Orne

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire la vérification et l'entretien périodique des portes sectionnelles automatiques (rideaux souples et grilles métalliques), semi-automatiques (rideaux métalliques et grilles métalliques) et manuelles (rideaux métalliques manuels) dans divers sites du Conseil départemental de l'Orne.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Les adresses des sites et les références des appareils sont précisées dans l'annexe n°1 du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucun cautionnement ou retenue de garantie ne sera exigé pour ce marché.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglementent :** Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : ressources propres

(budget du Conseil départemental). Virement par mandat administratif dans un délai global de 30 jours.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. En cas de groupement, la forme souhaitée est un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Les documents sollicités au stade de la candidature sont indiqués à l'article 4 du règlement de la consultation (RC).

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Prix des prestations jugé au vu du montant de la redevance forfaitaire annuelle, indiqué à l'article 2 de l'acte d'engagement (AE), : 60%
- Valeur technique des prestations appréciée au regard du mémoire remis par le soumissionnaire, à l'appui de son offre, relatif aux dispositions qu'il se propose d'adopter pour mener à bien les prestations à réaliser dans les différents sites, précisant les modalités d'intervention, les moyens dédiés (humains et matériels) et du délai d'intervention proposé, pour le dépannage des installations, à l'article 4 de l'acte d'engagement (AE). : 40%

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 08/11/2024 à 17:00

**Délai minimum de validité des offres :** 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Renseignements complémentaires :** Le marché sera conclu à compter du 1er janvier 2025 (ou à compter de sa notification, si date ultérieure) pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2025. Il pourra être reconduit trois fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2028. Conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à la négociation sur chaque élément de l'offre. Toutefois, le marché pourra être attribué sur la base de l'offre initiale, sans négociation. Si la négociation est menée, tous les soumissionnaires seront sollicités et elle pourra être effectuée avec des offres irrégulières ou inacceptables. Les échanges seront dématérialisés. L'acheteur invitera ensuite l'attributaire à signer le marché (AE) négocié, le cas échéant, soit électroniquement, soit avec une signature manuscrite. Les

offres inappropriées seront éliminées dans tous les cas. Instance chargée des procédures de recours ou service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif, 3 rue Arthur Le Duc, 14000 Caen, Tél. : 02.31.70.72.72, Fax : 02.31.70.72.92, courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr, adresse internet : <https://www.justice.gouv.fr> Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Recours possible devant le Tribunal administratif : . référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative), . référé contractuel, dans les délais prévus aux articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative, . recours en contestation de validité du contrat qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

## Section 12 - Adresses complémentaires

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://orne.achatpublic.com>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2024\\_s6uDeaXiSG](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_s6uDeaXiSG)

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :**

**Coordonnées :**

**Adresse internet :** <https://orne.achatpublic.com>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/10/2024**